

COMMUNE DE BENY

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL Du 24 OCTOBRE 2012 à 20 heures 00.

Date de la convocation : **15 octobre 2012**

Date d'affichage : **15 octobre 2012**

Présents : Georges RODET, Dominique COLIN, Isabelle CORSAIN, Patrick BAVOUX, Jean-François POUPON, Bruno GAILLARD, Elie BERARD, Michèle DANANCIER, Robert SEVE, Gilles DONGUY, Elodie LELARDOUX et Eric GUILLERMIN

Absents excusés : Françoise BILLOUD et Jean-François NALLET **Absent** : Jean-Claude GONOD

Pouvoir : Jean-François NALLET donne pouvoir à Isabelle CORSAIN

Secrétaire : Elodie LELARDOUX.

Le compte rendu de la réunion du 19 septembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

CHARTRE DU BOIS : FIB

Dominique Colin, Maire adjoint, expose les principes généraux de la Charte du Bois et l'intérêt d'y adhérer.

Le groupe régional à l'origine de la charte (en particulier FIBRA, la Région Rhône-Alpes, la CAPEB et la FFB) ainsi élaboré un document qui vise à assurer la promotion du bois issu de forêts gérées durablement, dans tous usages (matériaux et énergie).

La charte du bois se veut être un engagement commun des signataires à diffuser, accompagner et mettre en œuvre cette promotion du bois.

Compte tenu que le bois est un matériau et une énergie renouvelable qui possède de nombreux atouts environnementaux et permet d'agir pour le développement durable, les collectivités signataires de la Charte, les professionnels de la filière, en partenariat avec le Conseil régional Rhône-Alpes et Rhônalpénergie-Environnement s'engagent solennellement à :

1. encourager l'utilisation du bois matériau (construction : charpente, menuiserie, vêtements, Aménagements intérieurs ; aménagements extérieurs : équipements d'espaces verts, mobiliers urbains... ; ameublement),
2. promouvoir et développer le bois énergie,
3. utiliser du bois issu de forêts gérées durablement.

“La gestion durable signifie la gérance et l'utilisation des forêts et des terrains boisés, d'une manière et à une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes aux niveaux local, national et mondial ; et qu'elles ne causent pas de préjudices à d'autres écosystèmes.” (Résolution H1, conférence interministérielle sur la protection des forêts en Europe, Helsinki, 1993)

*Après avoir ouï l'exposé du Maire et du Maire-adjoint et délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

ADOpte les engagements suivants :

Vu le Décret n° 2010-273 du 15 mars 2010 relatif à l'utilisation du bois dans certaines constructions qui définit des quantités minimales de bois pour des éléments d'ouvrage en bois en bâtiment neuf.

Vu la circulaire du 5 avril 2005 portant sur les moyens à mettre en œuvre dans les marchés publics de bois et produits dérivés pour promouvoir la gestion durable de forêts.

Considérant que les collectivités territoriales utilisent du bois pour l'aménagement des édifices, des espaces publics et l'énergie.

Considérant le rôle moteur que doit impulser une collectivité territoriale tant au niveau de la lutte contre l'accroissement de l'effet de serre, que de la préservation de son environnement.

Considérant que l'accord cadre du 28 mars 2001 visait à augmenter la part du bois géré durablement dans le bâtiment de 25 % d'ici à 2010

Considérant qu'il est avéré que l'utilisation de 1 m³ de bois permet :

- ✓ de stocker environ 1 tonne de CO₂,
- ✓ d'éviter 0,8 tonne de CO₂ par la substitution à d'autres matériaux de construction consommateurs d'énergie,
- ✓ et donc de lutter contre l'augmentation de l'effet de serre.

Considérant les qualités intrinsèques du bois pour son utilisation en construction, en particulier sa fonction isolante génératrice d'économie d'énergie.

Considérant que le bois énergie fait partie des énergies renouvelables et a un bilan nul en terme d'émission de gaz à effet de serre.

Considérant la nécessité d'une sylviculture (plantation, régénération, entretien, coupes...) effectuée selon des pratiques de gestion durable.

Considérant que depuis 2010, les achats publics de produits à base de bois doivent être en totalité issus de forêts gérées durablement.

Considérant que l'exploitation forestière sans garantie de respect de l'environnement et des populations n'est pas viable.

Considérant l'impact économique local du bois maintien et création d'emplois non délocalisables, des filières matériau et énergie du bois.

Article 1er : Utilisation et promotion du bois

La commune de Bény s'engage à développer dans ses bâtiments l'usage à la fois du bois matériau et du bois-énergie, afin de participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la protection de l'environnement.

Les acheteurs publics de la collectivité maîtresse d'ouvrage doivent donc s'assurer, lors du lancement de toute nouvelle procédure de passation de marché, de la meilleure prise en compte du bois dans ses deux usages (matériau et/ou combustible).

Article 2 : Utilisation de bois sains

La commune de Bény dans son usage du bois et de ses dérivés privilégie des matériaux non traités ou dont les procédés de traitement et d'assemblage sont les plus respectueux de l'environnement et de la santé.

Article 3 : Gestion durable des forêts – Lutte contre l'effet de serre

Dans toutes les procédures d'achats de produits comportant du bois (notamment dans les lots concernés des CCAP -cahier des clauses administratives particulières- et CCTP -cahier des clauses techniques particulières-), il est également mentionné que le bois (ou produit à base de bois) acquis pour la commune de Bény est certifié issu de forêts gérées durablement (par exemple par une certification FSC ou PEFC – qui sont les deux grands systèmes existants – ou équivalente). Autant que possible, cette certification devra être réalisée par un organisme totalement indépendant du fournisseur et de l'exploitant.

Il est également demandé au maître d'oeuvre ou au minimum au fournisseur la certification de sa chaîne de contrôle (certification FSC, PEFC ou équivalent, prouvant la traçabilité de l'origine des bois). Ces demandes pourront être modulées en fonction de l'offre existante.

Conformément à la circulaire du 5 avril 2005, la collectivité emploiera 100 % du volume du bois acheté issu de forêts gérées durablement dans ses achats publics.

En l'absence de certification, il sera demandé que les bois acquis soient accompagnés, autant que possible, des informations suivantes : l'essence (nom scientifique latin et appellation commerciale usuelle), le pays d'origine ou la région d'abattage et d'exploitation (pour la France en particulier), l'impact de l'exploitation forestière sur l'environnement et le développement des populations locales et éventuellement le cycle de vie du produit.

Pour autant la collectivité veillera à évaluer et à réduire au minimum les impacts en termes d'émissions de gaz à effet de serre dues au transport des bois issus de forêts gérées durablement.

A cet égard, la collectivité est aussi propriétaire de parcelles forestières qu'elle sera également susceptible de faire certifier PEFC, FSC ou équivalent.

Article 4 : Protection des espèces menacées

La commune de Béný renonce sur ses chantiers aux essences de bois menacées, recensées :

- En annexe I, II et III de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

- Sur la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et à celles qui sont indispensables pour les populations locales en raison de leurs qualités alimentaires, pharmaceutiques ou socio-culturelles.

- Les cahiers des charges des marchés comporteront une clause par laquelle le candidat s'engagera à ne pas fournir des essences de bois menacées.

Article 5 : Utilisation de bois local

Dans le respect des règles juridiques de mise en concurrence, le cas échéant, les projets ou autres types d'achats rechercheront, à caractéristiques techniques équivalentes, l'utilisation des essences locales ou régionales, éventuellement labellisées (ou équivalent), notamment pour contribuer à l'économie locale et pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Article 6 : Développement du bois matériau dans la construction

L'objectif est de faire progresser la quantité de bois utilisée à des niveaux supérieurs à ceux constatés en moyenne pour les mêmes types de constructions.

Le maître d'ouvrage, en conformité avec le décret d'application du 15 mars 2010, s'engage à définir et communiquer sur les volumes de bois utilisés par m² de surface hors oeuvre.

Le maître d'ouvrage s'engage à réaliser régulièrement des constructions bois, où le bois est la matière principale de la structure.

Article 7 : Développement du bois énergie dans les bâtiments

Le maître d'ouvrage veillera, lors d'un choix énergétique pour un bâtiment (construction ou rénovation) à établir une étude comparative incluant le bois énergie. L'objectif sera de faire progresser la quantité de bois énergie.

AUTORISE le Maire ou ses adjoints à signer la Charte du bois qui reprend les engagements ci-dessus.

DENOMINATION DES VOIES ACCEPTATION DEVIS POUR L'ETUDE DE NUMEROTATION

Patrick BAVOUX, Maire-Adjoint, donne le compte rendu de la dernière commission voirie.

Il rappelle le projet de dénomination des voies de la commune et la délibération du 22 février 2012 portant la liste des dénominations des voies. La dépense afférente à ce projet a été inscrite au budget primitif 2012.

Il propose la dénomination d'une nouvelle voie n° 49 «route des Blanc Pivet».

Il présente la consultation de trois entreprises pour l'étude de numérotation des habitations.

Il donne lecture du devis actualisé de l'entreprise France Emailerie qui s'avère le mieux disant.

Une première approche des couleurs de plaques donne une préférence à une écriture rouge sur fond beige ou une écriture beige sur fond rouge.

Le Conseil ouï l'exposé du Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré :

DECIDE de valider la dénomination de la voie n° 49 pour la « route des Blanc Pivet»,

VALIDE le nouveau plan avec le repérage des voies,

ACCEPTE à l'unanimité le devis de l'entreprise France Emaillerie pour un montant HT de 3 700 € pour l'étude de numérotation qui comprend une visite sur le terrain, le marquage métrique, et le recensement des habitations.

Information : Le nom de la commune apparaîtra sur les plaques de rue.

ECLAIRAGE PUBLIC et ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

Patrick BAVOUX, Maire-Adjoint :

- ✓ donne le compte rendu de la première réunion de chantier, les travaux ayant commencé. Le chantier est propre et l'entreprise travaille bien.
- ✓ relate une visite du conseil municipal, 5 personnes, dans les locaux de l'entreprise LUDEC aux Echets - Miribel (01) fournisseur de matériel lumineux. La présentation technique des matériels et de leur fonctionnement a été appréciée.

Des préférences ont été affinées sur le type de matériel souhaité, dans la limite d'un budget estimé à 2 000€ HT par mat.

L'entreprise CEGELEC doit proposer des devis concurrents sur des matériels similaires, avant la fin de l'année.

La société SPARTA ayant réalisé des simulations sur l'éclairage de l'église et de l'entrée Nord du village, ces images sont présentées et l'option 1 reçoit les préférences des conseillers.

BIBLIOTHEQUE - MEDIATHEQUE

1°) Travaux en cours : Isabelle CORSAIN, Maire adjointe, fait le point sur l'avancement du projet de médiathèque.

Elle informe que la subvention sur la réserve parlementaire a bien été notifiée.

Les travaux sont quasiment terminés, il reste à finaliser des achats : banquettes, tables enfants et divers mobilier. La salle informatique a également fait l'objet d'une réfection : les travaux de peinture ont été réalisés par les employés municipaux. Elle a été aménagée avec notamment l'ancienne table du conseil municipal. A noter que la médiathèque bénéficie maintenant d'une adresse mail : mediatheque.beny01@orange.fr

2°) Date inauguration : Le conseil municipal fixe la date du samedi 24 novembre 2012 à 17 heures.

3°) Ouverture au public : Le conseil municipal décide qu'elle sera après l'inauguration.

La médiathèque offre un nouveau créneau horaire : le mardi de 16 h à 17 h 30, en plus de l'habituel samedi de 10 h à 12 h.

4°) Revue

Comme convenu lors de la réunion du conseil municipal du 19 septembre, Isabelle CORSAIN, Maire Adjointe,

- ✓ donne le coût estimatif de 600 € / an pour 12 revues enfants, adolescents et adultes,
- ✓ fait part du choix proposé par l'équipe projet pour les revues mises en prêt à la médiathèque.

Après entendu l'exposé du Maire-Adjoint, et en avoir délibéré, le conseil municipal :

FIXE un budget prévisionnel de 600 € par an pour les revues,

VALIDE la liste des revues qui seront commandées par la Mairie.

FINANCEMENT DES ACTIVITES SCOLAIRES DU SOU DES ECOLE

Dominique COLIN, maire adjoint, donne le compte rendu du Conseil d'école du 23 octobre 2012.

L'effectif de cette année à l'école est de 90 élèves (chiffre record à Bény) : soit 20 enfants en Petite et moyenne section maternelle, 21 en grande section – CP, 25 en cours élémentaire 1 et 2, et 24 en cours moyen 1 et 2. Il est évoqué le compte rendu de l'exercice de sécurité qui réclame quelques interventions de travaux. Un autre exercice est programmé prochainement pour la cantine. Le règlement intérieur a été validé.

Dominique COLIN, maire adjoint, donne également le compte rendu de l'assemblée générale du Sou des écoles qui a eu lieu le 16 octobre 2012. Il a été évoqué différentes manifestations, leurs recettes et dépenses. Le budget de l'association est solide avec un actif correspondant à plus d'un an de trésorerie. Il n'y aura pas de nouvelle manifestation.

Les enseignants ont présenté leurs projets pédagogiques pour l'année. Un projet concerne l'étude des sons (volets scientifique et artistique, avec François Puthet et Toon's Production). Un autre consiste en un voyage à Paris (3jrs, voyage en train). La présidente Mylène Gaillot a laissé la place à une nouvelle : Sandrine Rabourdin. Le sou des écoles a formulé une demande de subvention de 3 000€.

Dominique Colin précise que les projets sont élaborés par les enseignants à la rentrée pour que le Sou des Ecoles et la municipalité puissent se prononcer. Il est souhaité que les projets soient connus dès la rentrée pour que le Sou des Ecoles et la municipalité puissent se prononcer avant octobre, au moment où les projets devraient commencer.

Dominique Colin propose de verser une subvention récurrente de 2 000€ (soit environ 20€/enfant/an) plutôt que de verser des subventions annuelles variables dont la fixation du montant est toujours la résultante du choix des enseignants. Ce nouveau mode de financement permettra alors au Sou des écoles et aux enseignants de concevoir leur projet annuel dans un cadre financier connu à l'avance.

*Après avoir ouï l'exposé du Maire et du Maire-adjoint et délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

VALIDE le règlement intérieur de l'école,

DECIDE de verser au titre de l'année scolaire 2012/2013 une subvention de 2 000 € au profit du Sou des Ecoles.

AUTORISE le Maire ou un des adjoints à signer le mandat correspondant.

APPEL A PROJET du Département – Opération LOGEMENTS Dorthan

Dominique Colin présente le projet du bailleur social AIN HABITAT de construction de 17 logements sur le lieu-dit de Dorthan.

Ce projet qui s'assimile à un éco-quartier rural intègre bien les ambitions de la commune concernant les enjeux du développement durable : sociaux (intergénérationnel, accessibilité, proximité des services, mixité sociale, jardins partagés, convivialité d'une halle ouverte), économiques (optimisation des apports solaires, performance énergétique passive des bâtiments, densité urbaine, desserte existante par les réseaux), environnementaux (sobriété énergétique, éco matériaux de construction, économie d'espace, parti paysager, récupération eau pluviale).

Le maire de la commune sera invité à accompagner AIN HABITAT au jury de présentation du projet le 31.10.2012 pour l'appel à projet du Département pour la performance énergétique des logements sociaux. Cet appel à projet propose des subventions de l'ordre de 15 000€ par logements pour atteindre la performance EFFINERGIE +.

Le conseil municipal donne à l'unanimité un accord de principe sur le contenu du projet et sa présentation à l'appel à projet du Département.

AIN HABITAT sollicitera la commune pour une cession du terrain à l'euro symbolique d'ici la fin 2012 pour procéder au dépôt du permis de construire.

LIGNE DE LA BRESSE - RFF

Georges RODET, Maire, donne des informations obtenues lors d'une réunion entre RFF et les maires concernés. Le trafic de trains entre Coligny et Bourg en Bresse était de 48 trains en 2010, il pourrait passer à 155 trains / jour en 2025.

Concernant le trafic fret, il est actuellement de 21 trains/jour, il pourrait monter à terme à 120 trains/jour. Cela suppose un renforcement électrique de la ligne et une sécurisation des passages à niveau dont 2 sont concernés à Bény : n°62 à Moulin des ponts et n°63 à Aussiat. Le passage à Aussiat (82 véhicules par jours) pourrait être supprimé. Le maire a exprimé son souhait de ne pas le supprimer et de le sécuriser en autorisant un seul mouvement dans l'accès sur la RD 1083 : uniquement «tourne à droite».

Une étude «Bruit» a été réalisée. Seules 3 maisons à Bény concernent un dépassement des normes : 73 décibels le jour et 68 décibels la nuit. Des appareils de contrôles devraient être positionnés sur ces 3 maisons pour affiner les mesures.

PLU

AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

Le PLU arrêté le 12 juillet a été adressé aux personnes publiques associées à la réalisation du projet de PLU pour qu'elles puissent s'exprimer. Certaines se sont déjà prononcées avant la fin du délai de 3 mois. Les avis reçus sont tous favorables. Lors d'une réunion du bureau SCOT qui s'exprimait sur le dossier de PLU de Bény, le président du SCOT a adressé ses félicitations sur ce PLU qui respecte toutes les prescriptions du document d'orientation du SCOT et qui propose un projet de territoire cohérent pour la commune.

L'enquête publique pour recueillir l'avis de la population aura lieu du 15 novembre au 15 décembre 2012 aux heures d'ouverture de la mairie au public. Le commissaire enquêteur sera présent pour répondre aux questions lors de 3 séances : les 17.11, 29.11 et 8.12 de 9h à 11h30.

Une réunion publique d'information aura lieu le 16 novembre à 18 h en présence de l'urbaniste.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Trafic routier : le trafic routier constaté dans la commune en 2011 :

A39 : 19 550 véhicules/jour

RD1083 : 10 000 véhicules/jour

RD28 : Moulin des ponts à Marboz 1 780 véhicules/jour

R D 28 A:traversée du bourg 430 véhicules/jour

Avis de naissance : Thiméo PION est né le 20 octobre 2012

Assemblées générales de la FNACA : Georges RODET donne le compte rendu de l'assemblée du 18 octobre 2012. (Actuellement 120 adhérents.)

Assemblée des DDEN du secteur: Georges RODET donne le compte rendu de cette assemblée du 18 octobre. Avec une visite de la nouvelle école

Amicale des donneurs de sang Marboz-Bény : Isabelle CORSAIN donne le compte rendu de l'assemblée générale du 5 octobre. Le bureau est désormais complet. A noter une belle augmentation du nombre de donneurs : 272 ce qui génère un prélèvement annuel de plus, pour atteindre 5 collectes pour l'EFS.

FASILAGYM : Isabelle CORSAIN donne le compte rendu de l'assemblée générale du 12 octobre : bilans moral et financier. Le concert de Yanne MATHIS a été un grand succès en 2011, il sera reconduit le 13/04/13.

Club info : n'utilise plus la salle paroissiale du fait de la mise à disposition de la salle multi-activités de l'école.

Salle du Tilleul : L'association du Club des retraités l'utilise régulièrement avec satisfaction.

Marché Noël : Organisé par le sou des écoles et le centre de loisirs aura lieu le mardi 11 décembre.